



L'approche association villageoise d'épargne et de crédit et l'autonomisation socioéconomique des femmes en milieu rural. Cas de groupement de buzi, en chefferie de Buhavu

Guillaume BISIMWA BAHATI,

Enseignant – chercheur indépendant

Gloire GANZA KABIKA

Enseignant – chercheur indépendant

TULINABO MUGABE Marie Jeanne

Chercheuse

Jeannière TUMUSIFU MANEGABE

Médecin – chercheuse

Résumé : L'objectif global poursuivi par cette étude est d'établir le lien entre les AVEC et l'autonomisation socioéconomique des femmes dans le groupement de Buzi. Cette étude cherche à : présenter un aperçu sur les (AVEC) dans le groupement de Buzi ; Mener une enquête aux fins d'établir le lien entre la fonctionnalité des AVEC et l'autonomisation des femmes de Buzi et proposer les perspectives d'avenir pour des AVEC porteuses en vue d'une meilleure autonomisation des femmes de Buzi.

Nous émettons les hypothèses selon lesquelles : Les AVEC mises en place dans le groupement de Buzi permettraient aux femmes de renforcer leur autonomisation socioéconomique à travers une mobilisation des fonds qui leur permette d'accéder aux crédits pour le développement des AGR et de se constituer des petites épargnes ?

Pour la vérification de nos hypothèses nous avons recouru à la méthode struro-fonctionnelle soutenue par les techniques, d'enquête, interview, observation, etc.

La présente méthode et techniques ont conduit à l'aboutissement de notre travail de recherche ayant parlé sur les AVEC et l'autonomisation de la femme en milieu rural.

Les résultats disent que les AVEC en elles seules ne peuvent pas conduire la femme à son autonomisation, il est vrai que seule l'AVEC ne peut pas conduire la femme à son autonomisation mais fait partie des éléments pouvant la conduire à cette autonomisation vue que cette dernière répond à un pilier parmi les 4 piliers de l'autonomisation de la femme.

Mots-clés : Association villageoise, épargne, crédit, femme, inclusion financière, autonomisation socio-économique et Buzi.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.8105668>

Published in: Volume 2 Issue 3



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Introduction

L'accès aux ressources financières demeure un luxe pour la majorité de la population. Les femmes en font une bonne frange, encore que le système bancaire et autres IMF favorise moins l'inclusion financière. Les AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit) dans leur configuration actuelle essayent d'apporter un tant soit peu à cette problématique, encore que le PIB/PPA demeure en deca de 2 à 3\$ par habitant et par jour.

Les pays où le niveau de pauvreté est le plus bas sont la Tunisie (1%) et les Seychelles (1%). L'Éthiopie est le deuxième pays le plus peuplé d'Afrique avec presque 110 millions d'habitants, soit quasiment un dixième (9%) de sa population totale. Premier au classement, le Nigéria compte pour sa part presque 200 millions d'habitants, soit 16% de la population totale du continent.

Pourtant, chacun abrite 91 millions de pauvres, soit 15% de la population pauvre d'Afrique. Si on les associe à la République démocratique du Congo (9% des pauvres), à la Tanzanie (5%) et à l'Ouganda (4%), ces cinq pays concentrent environ la moitié de l'ensemble des pauvres d'Afrique.

Deux des pays les plus peuplés du continent, l'Égypte et l'Afrique du Sud affichent des niveaux de pauvreté relativement bas. Alors que ces deux pays représentent 12% de la population africaine totale, ils abritent seulement 1% des pauvres. (OXFORD POVERTY & HUMAN DEVELOPMENT INITIATIVE, 2020). Cette pauvreté est beaucoup remarquée avec l'index Gender indexo Sexo, que la femme est restée en affiche.

Comme dans d'autres pays pauvres ; en République Démocratique du Congo où environ 70% de la population vit en milieu rural, les ménages sont davantage touchés par la pauvreté que les ménages urbains. Pour l'ensemble de la République, la pauvreté est à hauteur de 84%. (DSCR, 2011).

La pauvreté reste très répandue en RDC de sorte que le pays est situé au troisième rang mondial au nombre de pauvres et la situation s'est encore aggravée à la suite de la covid-19. Selon les estimations, 73% de sa population soit 60 millions de personnes vivait avec moins d'1,90 dollar par jour en 2018 (niveau fixé comme seuil de pauvreté international). Ainsi, près d'une personne sur six se trouvant dans une situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC. (Banque Mondiale. année).

Les femmes du monde entier sont des agents économiques à la fois résilients et inventifs. Elles parviennent à braver, outre les obstacles basés sur le genre auxquels elles sont confrontées à soutenir la santé, l'éducation et la sécurité économique de leurs ménages. L'entière participation des femmes dans l'économie promeut des activités plus performantes et résilientes, tout en appuyant la croissance et des objectifs de développement élargie. Chaque jour les femmes démontrent qu'elles peuvent créer des entreprises formelles et informelles à partir des très peu de capital, constituer des réseaux pour tirer le maximum des ressources minimales et assumer des responsabilités aux profits disproportionnées. (Elise Young, 2016). C'est dans ce créneau que les AVEC sont forts envahies par les femmes et tirent des dividendes monétaires non négligeables.

Il est donc possible d'interroger le contraste qu'il y a entre la production à grande échelle de la femme et non autonomisation de celle-ci au regard de cette exclusion dont elle est victime

en termes d'accès aux ressources et autres politiques socioéconomiques tel que dénoncée par l'ONU.

La vulnérabilité des ménages est accrue par la volatilité des prix due à un phénomène important de spéculation. Afin de rembourser les dettes contractées, la majorité des agriculteurs vendent leurs productions au moment des récoltes, à bas prix, pour les racheter au prix élevé pendant la période de soudure.

Cela est d'autant plus vrai que la conduite d'investissements agricoles n'est pas sans risque; ainsi nous remarquons une prise en charge de la population de leur survie dans les pays du sud pour lutter contre la pauvreté qui gangrène les familles par le faible niveau du PIB par ménage. A travers la communication, il y a des rencontres qui se font créer aux fins des petites organisations de micro finances autonomes pour la survie de la famille. D'où l'avènement des AVEC dans les pays du sud, (PNUD, 2010).

Disposer d'un compte en banque ou d'un accès au crédit est une étape pour sortir de la pauvreté, en accordant aux femmes un contrôle plus important sur leurs finances.

L'écart entre le genre persiste néanmoins au niveau de la possession d'un compte en banque, malgré une amélioration globale. Dans les pays en développement, les femmes sont à 20% moins susceptibles que les hommes de disposer d'un compte dans une institution financière formelle. En 2011, 47% des femmes et 54% des hommes avaient un compte en banque. En 2014, 58% des femmes avaient des comptes en banque contre 65% des hommes. Des faibles connaissances financières fragilisent la capacité des femmes à accéder aux services financiers et les utiliser de manière optimale. La majorité des femmes en Asie du Sud (82%) et en Afrique subsaharienne (66%) travaillent dans le secteur informel où elles sont vulnérables à des prêts à condition abusives, à des tarifications frauduleuses et à d'autres injustices qui les privent de leur revenu nécessaire et leur droit. (Elise Young, FHI 2016).

Dans la province du Sud-Kivu, à l'est de la République démocratique du Congo, de nombreuses femmes sont incapables d'ouvrir un compte bancaire dans une institution formelle en raison des frais, de la distance, de faible confiance dans la gestion des IMF, l'insécurité, de l'ignorance, le déficit de la culture de l'inclusion financière. Sans l'avènement des AVEC, les obstacles à la création d'une petite entreprise, le maintien du ménage et à la sortie de la pauvreté sont exacerbés. Les institutions de micro finance (IMF) ont tendance à imposer des conditions de crédit rigides, qui réduisent de façon significative la demande de prêts et réduit le taux d'adhésion.

Une AVEC offre une partie de la stabilité qu'un compte bancaire formel et grâce au programme, les participantes peuvent acquérir des compétences en matière d'épargne, de financement et de gestion des prêts poussant ainsi leur autonomisation socio-économiques stable qu'avant.

En générale, la pauvreté ne peut pas être réduite s'il n'y a pas des croissances économiques. Les perspectives de la croissance économique risquent de s'assombrir si une large part de la population reste durablement pauvre (KIBUNGO KITIMA J.P. 2017)

Dans le territoire de Kalehe, et plus spécifiquement dans le groupement de Buzi, les femmes pour être plus résilientes face à leurs situations discriminatoire de la crise économique, les femmes ont développé plusieurs mécanismes d'épargne populaire. Ils leurs permettent d'être autonomes d'une manière socio-économiques. Cette approche les amène à faire face aux problèmes d'ordre économiques, sociaux, politiques et même environnementaux. Ces initiatives sont entre autres : l'organisation des femmes dans des associations communautaires de base, les comités locaux de paix, le système des ristournes communément appelé (Likilimba), les mutuelles de solidarité (MUS0), les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), etc...

Les groupes AVEC permettent d'assurer une croissance économique durable et de renforcer la sécurité alimentaire dans les villages ; d'autres part, ils ont un impact social surprenant, car ils favorisent l'autonomisation socio-économiques des femmes et encouragent les femmes qui auparavant préféraient travailler de manière indépendante à rendre leurs entreprises complémentaires d'autres AGR, renforçant ainsi l'esprit d'équipe et la solidarité des femmes dans la communauté et poussant de l'avant leur autonomisation socio-économiques (COOPI,2015).

C'est ainsi que l'avènement des AVEC dans les milieux ruraux et plus particulièrement dans le groupement de Buzi a permis aux femmes d'être en mesure de se mobiliser financièrement, se familiariser au système d'épargne et de crédit jusqu'à un niveau considérable qu'avant, d'où les membres AVEC peuvent ainsi retirer de l'argent de la banque commune, en demandant un prêt, qui doit être ensuite remboursé avec un taux d'intérêt minimum.

Elles contribuent de façon déterminante à répondre aux besoins des populations et en particulier à ceux des femmes de Buzi, afin de les aider à accéder aux services financiers, à gérer les ressources financières de leurs ménages et celles de leurs communautés. Les femmes impliquées dans les associations villageoises d'épargne et de crédit parviennent à faire face à certains besoins dans leurs ménages respectifs à savoir : construction et/ou amélioration de l'habitat, démarrage, augmentations et/ou diversification des activités génératrices de revenu (l'élevage, le petit commerce, l'agriculture,...), prise en charge des travaux champêtres, achat des semences, location des terres pour l'exploitation agricole, scolarisation des enfants, , amélioration de l'alimentation, accès aux soins de santé, etc.

L'organisation des femmes dans les AVEC a également contribué à la valorisation et considération des femmes de Buzi dans leur foyer vu leur niveau de contribution économiques au sein des ménages.

Cependant, bien que celles-ci soient vue comme moyen favorisant les femmes de Buzi d'accéder aux services financiers pour le renforcement de leur pouvoir socio-économique, il est aussi important de signaler que ces AVEC ont des défis. Il s'agit de la faible mobilisation des fonds due à un faible taux d'achat des parts suite à la vulnérabilité des membres, le non remboursement des prêts par certains membres, déplacement et/ou abandon des certains emprunteurs, un faible renforcement des capacités des membres, la non reconnaissance légale des AVEC par les services étatiques, etc.

Ces derniers les rendent et les exposent au détournement des fonds, à des multiples tracasseries, à une appropriation illicite par une catégorie des membres mal intentionnés, à un accès difficile aux informations en lien avec des opportunités socioéconomiques, l'insécurité des fonds des membres exposition au vol dans le village où il n'y a pas des coopératives ni des banques.

L'accès à un capital suffisant pour faciliter les activités à grande échelle, faible et/ou non responsabilisation des femmes au sein des ménages comme au sein de la communauté (es femmes produisent au sein des ménages mais elles ne décident pas sur la production et l'affectation des intérêts issus de ces activités) ; Les activités qui génèrent plus des revenus sont réservées aux hommes. Les femmes participent difficilement à la prise des décisions à tous les niveaux.

A Buzi, les AVEC ont connu une ampleur et même une amplitude qu'on en dénombre à ces jours plus de plus de 100 alors qu'au départ elles étaient seulement à 7.

Celles-ci mobilisent plus de 2913 membres avec un capital oscillant par cycle et par structure de 7330007FC.

Il est donc une responsabilité de corrélérer cette fonctionnalité des AVEC par rapport au gap qui persiste pour amener les femmes de Buzi à l'autonomisation effective.

Aborder sous cet angle, des interrogations persistent sur la compréhension et l'application des 4 piliers de l'autonomisation tels que vu par Deepa Naraya. Il s'avère que cette approche n'a pas encore pris de l'enracinement dans la mémoire collective. L'accès à l'information pour une gestion orthodoxe des AVEC piétine encore la demarginalisation demeure un souci au regard des pesanteurs culturelles qui puisent leur racines dans la société phallocratique.

La responsabilité aurait des bribes contrastant avec les deux premiers piliers. Les femmes au travers des retombées des AVEC ont pu renforcer leurs capacités de responsabilité en contribuant au PIB de leurs ménages.

Ceci dit, la capacité d'organisation locale serait possible au cas où ces deux premières barrières seraient levées car il se constate que peu de femmes sont associées à la gestion des leurs ménages, l'intégration, à la gestion de la chose publique dans l'arène communautaire et la répartition équitable des ressources.

Devant cette problématique, il est impérieux de se poser des questions suivantes:

- 1) Quel rapport établir entre les AVEC et l'autonomisation socioéconomique des femmes du groupement de Buzi?
- 2) Quelles perspectives réaliste vue à l'autonomisation des femmes de Buzi au travers AVEC porteuses?

Par rapport au questionnement posé ci-haut, nous émettons les hypothèses selon lesquelles :

Les AVEC mises en place dans le groupement de Buzi permettraient aux femmes de renforcer leur autonomisation socioéconomique à travers une mobilisation des fonds qui leur permette d'accéder aux crédits pour le développement des AGR et de se constituer des petites épargnes ? Ce qui les aide à répondre à leurs besoins socioéconomiques et ceux de leurs ménages.

L'objectif global poursuivi par cette étude est d'établir le lien entre les AVEC et l'autonomisation socioéconomique des femmes dans le groupement de Buzi.

De façon spécifique, l'étude cherche à :

- Présenter un aperçu sur les (AVEC) dans le groupement de Buzi ;
- Mener une enquête aux fins d'établir le lien entre la fonctionnalité des AVEC et l'autonomisation des femmes de Buzi ;
- Proposer les perspectives d'avenir pour des AVEC porteuses en vue d'une meilleure autonomisation des femmes de Buzi.

Le choix judicieux porté sur cette thématique n'a pas été un fait du hasard mais un résultat d'une longue observation et un raisonnement de plusieurs jours sur l'existence et le fonctionnement des AVEC vis-à-vis de l'autonomisation des femmes dans le groupement de Buzi.

L'ossature de ce travail se présente comme suit : la Revue de la Littérature avec les détails suivants : Historique des AVC, les principes fondamentaux des AVEC, mode de fonctionnement des AVEC, l'autonomisation de la femme selon les Nations Unie

1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

1.1. Historique des AVEC

Largement reconnue depuis deux décennies, la micro finance a permis de démontrer que les populations pauvres pouvaient elles aussi accéder au crédit. Néanmoins, devenu plus complexe, le système de micro finance est parfois inaccessible pour certaines des communautés les plus démunies d'Afrique rurale.

Le manque d'infrastructures, le mauvais état des routes, la faible densité de population et le coût élevé du travail pour les employés qualifiés sont autant de facteurs expliquant le coût élevé des services de micro finance en Afrique, bien supérieur à celui observé en Asie ou en Amérique latine. Les institutions de micro finance (IMF) ont tendance à imposer des conditions de crédit rigides, qui réduisent de façon significative la demande de prêts.

Par ailleurs, le montant moyen des crédits sollicités pour une activité génératrice de revenus exercée à l'échelle d'un village est de moins de 20 dollars, un montant inférieur à 40 % environ au montant minimal des crédits octroyés. Enfin, rares sont les IMF qui proposent des services d'épargne, souvent les plus demandés en Afrique rurale, (**Human right, 2017**).

Pour combler ces lacunes, un modèle axé sur l'épargne, appelé Association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC), a été mis au point. Les AVEC sont destinées aux populations démunies ayant des revenus irréguliers, qui représentent un risque élevé pour les IMF.

Elles offrent à leurs membres des services financiers à faible coût, reposant sur le principe d'une mise en commun des fonds. À ce titre, elles contribuent de façon déterminante à répondre aux besoins des hommes et des femmes qui souhaitent accéder à des services financiers pour gérer les liquidités de leur ménage, faire face aux événements de la vie, ou investir dans des activités permettant de générer un revenu limité.

Par ailleurs, les AVEC permettent à leurs membres, indépendamment de leur situation géographique ou financière, de mobiliser des capitaux locaux peu importants, dans des conditions souples, à faible coût et avec un risque très limité.

Elles ont été créées par CARE International à Maradi, au Niger, en 1991. Initialement destinée aux femmes analphabètes et extrêmement pauvres des zones rurales, cette méthodologie a évolué au fil des années ; elle est aujourd'hui mise en œuvre dans les populations alphabétisées et analphabètes des zones rurales, des villes et campements périurbains, et des bidonvilles urbains.

L'objectif premier d'une AVEC est d'offrir des possibilités d'épargne et de crédit simples aux communautés privées de services financiers officiels.

Dans les régions où des IMF existent, les AVEC peuvent s'avérer extrêmement complémentaires. Les membres des AVEC peuvent aussi être clients d'une IMF et vice versa, et choisir différents services pour satisfaire différents besoins.

Les AVEC peuvent potentiellement intéresser les IMF, puisqu'ils ont une solide expérience en matière d'épargne, de gestion financière et d'investissement. Souvent, à mesure que les AVEC se développent et commencent à exercer des activités plus profitables, elles ont besoin de fonds que ne peut leur procurer l'AVEC. Les IMF représentent alors une transition naturelle vers des financements plus importants, (HUGH A. ET MARK S., 2006).

Au Sud-Kivu, les AVEC ont été introduites par IRC en 2009, dans le souci de réduire l'état de vulnérabilité des femmes et des filles survivantes des violences basées sur le genre. Il a commencé avec 5 AVEC pilotes implémentées à Kalulu en territoire de Kabare. Une année après il les a répandues dans le territoire de Kabare (Bugobe, Murhesa et Mudaka), à Walungu (Rhana, Kamanyola et Cazi), Kalehe (Lushebere, Mantu, Mabingu, Nyamukubi, Nyabibwe et Minova) et dans le territoire d'Uvira (Kiliba, Lubarika, Luvungi, Katogota). Au total 123 AVEC ont été implémentées au Sud-Kivu (IRC Volet PAF, 2013).

1.1.1. Les principes fondamentaux des AVEC

Principe 1 : les associations sont autonomes et autogérées.

Principe 2 : les AVEC sont composées de 15 à 25 membres auto-sélectionnés ; un nombre suffisamment important pour créer une réserve de capitaux utile, et suffisamment restreint pour que les réunions restent gérables.

Principe 3 : l'adhésion est ouverte aux femmes et aux hommes (en fonction du modèle de programme). Dans les groupes AVEC mixtes, au moins trois des cinq membres élus pour siéger au comité sont des femmes. Les membres qui travaillent dans la fonction publique ne peuvent être élus au comité de gestion.

Principe 4 : les membres épargnent en acquérant une à cinq parts. La valeur de la part est définie par le groupe, et doit permettre aux membres les plus défavorisés d'acquérir au minimum une part à chaque réunion.

Principe 5 : l'épargne est investie dans un fonds de crédit auprès duquel les membres peuvent emprunter, puis rembourser leur prêt avec intérêts. Le groupe choisit le taux d'intérêt, qui peut être compris entre 5 et 20 pour cent.

Principe 6 : les groupes créent une caisse de solidarité à laquelle les membres contribuent aussi, à parts égales. La caisse de solidarité, distincte du fonds de crédit, permet d'obtenir des subventions limitées pour les financements d'urgence, par exemple des frais de funérailles.

Principe 7 : les associations se réunissent chaque semaine au cours du premier cycle. Cette fréquence peut être réduite à une réunion toutes les deux ou quatre semaines au cours des cycles ultérieurs, si les membres le souhaitent.

Principe 8 : toutes les transactions sont effectuées au cours des réunions en présence de tous les membres de l'association, dans un souci de transparence et de responsabilité. Pour éviter que des transactions soient effectuées en dehors des réunions régulières, et empêcher les mouvements de fonds non autorisés ou la falsification des registres comptables, le groupe utilise une caisse fermant à clé.

Principe 9 : tous les membres possèdent un carnet de comptes individuel dans lequel sont inscrits les montants épargnés et les montants empruntés. Les groupes dans lesquels un ou plusieurs membres sont alphabétisés possèdent un registre central pour compiler les informations concernant l'ensemble du groupe.

Principe 10 : le cycle AVEC est limité dans le temps. Au terme de la période convenue (généralement comprise entre 9 et 12 mois), l'épargne et les intérêts accumulés sont partagés entre les membres, au prorata de leurs contributions (ou leur épargne) au cours du cycle. Après le partage, les membres qui ne souhaitent pas rester au sein du groupe peuvent partir, et de nouveaux membres peuvent être invités à rejoindre le groupe. Au début d'un nouveau cycle, les membres peuvent convenir de modifier la valeur de la part standard.

1.1.2. Mode de fonctionnement des AVEC :

Pour assurer un bon fonctionnement, les AVEC mettent en place un règlement d'ordre intérieur. Ce règlement comporte 3 parties, dont : la partie gouvernance et la partie service à rendre aux membres et enfin la partie sur le règlement des différends internes.

L'association a deux organes : l'assemblée générale et le comité de gestion élu par les membres.

Chaque membre de l'AG dispose d'une voix et d'un numéro qui détermine sa place au sein du groupe. Le CG est composé de 8 personnes parmi lesquels : une présidente, une secrétaire, une trésorière, deux conteuses et trois détenteurs des clés.

Chaque groupe élabore son règlement en vue de fournir un cadre pour une bonne gouvernance et définit les mesures disciplinaires applicables aux membres, les règles relatives à la politique d'achat des parts, des crédits et celles de la caisse de solidarité et au groupe leadership et élection. La durée minimum du cycle est de 9 mois et la durée maximum est de 12 mois.

a) Gestion des comptes :

Chaque membre a son carnet de compte à partie double. La première partie est réservée à l'enregistrement de nombre des parts achetées par celui-ci et par réunion. Et la deuxième partie est réservée aux crédits accordés au membre ; c'est-à-dire le

montant lui octroyé, la date, l'intérêt et la date de remboursement. Ces crédits sont enregistrés en même temps dans le carnet de membre et dans le registre de la secrétaire.

b) Composition des membres :

Un groupe AVEC est composé de 15 à 25 membres. Ceci semble être un bon compromis, car permet une bonne gestion de la réunion mais aussi permet de mobiliser dans un laps de temps des réserves utiles en termes de capitaux.

Le membre s'auto choisissent et l'adhésion est ouverte à tous, à condition que l'on soit majeur et avec des facultés normales.

c) Fréquence des réunions :

Les réunions des AVEC sont hebdomadaires et les membres se réunissent à un intervalle régulier selon leur choix. Chaque membre a l'obligation de participer à la réunion, dans le contraire, il payera les amendes fixées par le ROI.

d) Gestion des épargnes et des crédits :

Au début du cycle les membres font quatre réunions d'épargne sans l'octroi des crédits pour permettre de cumuler assez des capitaux pouvant aider les membres à accéder à ce service. Tous les membres de l'association jouissent des mêmes droits d'emprunter pourvu que sa demande se conforme au ROI : c'est-à-dire que le crédit ne doit pas dépasser 3 fois ses parts épargnées, ne pas avoir un autre crédit, être un membre actif aux activités du groupe, ...

1.2. l'autonomisation de la femme selon les Nations Unies

L'autonomisation implique que les personnes aussi bien les femmes que les hommes prennent en main leur propre vie : Elles établissent leur agenda personnel, acquièrent des compétences, améliorent leur confiance en elles-mêmes, trouvent une solution à leurs problèmes, développent leur autonomie et font entendre leurs voix.

Il s'agit à la fois d'un processus et d'un résultat. Aucune personne ne peut rendre autonome une autre : L'individu seul peut se donner les moyens de faire des choix et de faire entendre sa voix. Toutefois, certaines institutions peuvent soutenir les processus pouvant favoriser l'autonomisation des individus ou des groupes marginalisés.

De nombreux engagements internationaux appuient l'autonomisation économique des femmes, notamment le programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et une série de conventions relatives à l'égalité des sexes adoptées par l'Organisation internationale de travail (**ONU Femme 2021**)

Les femmes sont au cœur des équilibres familiaux, culturels, sanitaires et sociaux. Elles jouent un rôle central en matière de santé, de développement et d'éducation. A ce titre, leur autonomisation est un facteur indispensable de paix et de progrès social, économique et environnemental. Donner aux femmes le droit de choisir leur vie en toute autonomie est l'une des clés pour relever les défis de ce siècle. (**Laurence R, New York 2017**).

Des mesures à prendre doivent inclure des ponts permettant aux femmes d'accéder à l'information lors de l'élaboration du budget national et de réformes.

Les Nations Unies définissent l'autonomisation des femmes à partir des cinq principaux critères suivants : le sens de la dignité, le droit de faire et de déterminer ses choix, le droit d'avoir accès aux ressources et aux opportunités, le droit d'avoir le contrôle sur sa propre vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, et la capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social plus juste nationalement et internationalement.

Pour faire un pas de plus et se concentrer sur l'autonomisation économique, nous nous référons aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) élaborés entre autres par l'ONU, la Banque mondiale et l'OCDE, et qui sont maintenant devenus une référence universelle pour identifier les cibles à atteindre afin d'éradiquer la pauvreté d'ici 2015. L'objectif trois, « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes », traite spécifiquement de l'autonomisation économique.

L'ONU a fait de cet objectif l'un des piliers de l'accomplissement d'autres OMD tels que l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim, l'éducation primaire pour tous et l'amélioration de la santé maternelle.

Les Nations Unies identifient trois dimensions à l'autonomisation économique des femmes qui, chacune, peut être améliorée par l'adoption de mesures concrètes.

La première dimension est celle des opportunités économiques qui peuvent être favorisées par des actions visant notamment à :

- accroître l'employabilité des femmes en donnant accès à plus d'emplois et à des emplois de meilleure qualité, payés de manière équitable et qui se trouvent dans le secteur formel;
- accroître l'entrepreneuriat des femmes en créant un climat d'affaires propice et en dotant les femmes de capacités de gestion et de management, etc.;
- favoriser l'essor d'un secteur financier avec des banques et des institutions de micro finance qui donnent l'accès aux femmes à des produits financiers et des crédits adaptés à leurs besoins.

La seconde dimension est celle de l'amélioration des statuts légaux et des droits des femmes, en particulier en matière d'accès à la propriété, à la succession et à l'héritage. À ce chapitre, il s'agit notamment de développer des cadres législatifs clairs pour la protection des droits des femmes concernant l'héritage des terres et des ressources liées à la terre, et d'aborder également les pratiques culturelles qui sous-tendent parfois la discrimination même lorsque des cadres légaux protègent les droits des femmes.

Il importe, en outre, de développer des cadres législatifs qui favorisent l'égalité économique des époux ou conjoints advenant une rupture. Ces dispositions doivent assurer, notamment, l'égalité quant au partage des biens familiaux, à la garde des enfants ainsi qu'au regard des

exigences financières et matérielles liées à la garde des enfants. Le respect de ces droits a un impact direct sur la sécurité financière des femmes.

L'inclusion des femmes dans les processus décisionnels économiques. Cette participation peut être favorisée par l'implantation de mécanismes qui encouragent la présence des femmes dans les instances décisionnelles. Il s'agit, par exemple, de développer des stratégies pour valoriser la nomination de femmes dans les postes de décision du secteur public ou bien d'établir des programmes qui supportent le réseautage des femmes et le développement d'associations d'affaires, ou encore, de promouvoir la place des femmes dans les organisations syndicales.

Par ailleurs, l'inclusion d'un plus grand nombre de femmes dans les parlements nationaux et les gouvernements locaux constitue un moyen d'accroître la voix des femmes dans les processus de décision et de faciliter leur inclusion dans la sphère économique.

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Dans cette partie, nous allons présenter la méthodologie et les techniques utilisées afin de montrer comment nous avons trouvé notre échantillon. Une seule méthode et plusieurs techniques ont été mises en marche pour rendre disponible ces analyses durant tout notre processus.

Notre recherche a recouru à la méthode structuro-fonctionnelle. La structuro-fonctionnelle est un mouvement intellectuel rattaché à l'étude des organisations. Elle met l'accent sur le jeu des structures informelles et les dysfonctionnements qui peuvent en résulter. Dans cette méthode, on insiste à la foi sur les fonctions que les structures fonctionnelles considérées comme intimement liées entre elles.

Cette méthode nous a permis discuter la structuration des AVEC. Les différents organes ont été décrits par rapport au statut juridique et communautaire que portent ces structures populaires. L'accent a été mis sur leur fonctionnement. Cet élément a éclairé notre lanterne relativement aux conditions d'adhésion des membres. Une emphase a été focalisée sur les mécanismes de mobilisation des fonds et leurs redistributions pour assurer l'autonomisation des femmes.

Ci-après les techniques qui nous ont facilités à la collecte des données :

- ✓ **Technique documentaire** : celle-ci nous a permis de fouiller des données existantes dans de bibliothèques, ouvrages ainsi que le Web (internet) pour enrichir notre recherche.
- ✓ **Technique d'observation libre** : l'observation libre consiste à entrer en contact avec le milieu d'étude pour se rendre compte de ce qui s'y passe avec des études qualitative. Cela étant nous sommes descendus sur le terrain pour vivre de façon libre la réalité sur le fonctionnement des structures des AVEC et les conditions socio-économiques des femmes dans le groupement de Buzi.

- ✓ **Technique de questionnement** : le questionnaire constitue l'outil excellent pour la récolte des informations sur le terrain. Cette technique nous a permis d'établir le questionnaire d'enquête comportant un certain nombre des questions nécessaires que nous avons administrées aux enquêtés. Cet outil avait des questions de type fermé et ouvert.

2.1. Population cible et la taille de l'échantillon

Comme notre étude concerne les membres des AVEC, nous avons reparti cet échantillon selon les rubriques suivants :

- Identité de l'enquêté (e);
- Fonctionnement des AVEC;
- Autonomisation de la femme par les AVEC, défis et perspectives.

De ces deux sortes d'échantillon, représentatif et exhaustif ; nous avons été intéressés par l'échantillon représentatif. Cet échantillon a été tiré de manière aléatoire et proportionnelle au nombre des AVEC existantes dans le groupement de Buzi. Sur les 100 AVEC répertoriées dans les différents villages, nous avons interrogé 116 membres de 20 AVEC, soit 5,5% des AVEC enquêtées.

2.2. Déroulement de l'enquête

Cette enquête s'est déroulée dans le groupement de Buzi, dans le territoire de Kalehe plus précisément en province du Sud-Kivu. Nous avons distribué des questionnaires d'enquête à toutes les bénéficiaires en leur expliquant certaines questions.

14 jours ont amplement suffi aux enquêtés pour répondre sans aucune influence extérieure aux questions posées.

1.1.1 2.3. Description des variables

Nous avons travaillé avec les variables quantitatives et qualitatives telles que l'âge, le niveau d'instruction, la cause des AVEC, l'impact des AVEC sur l'autonomisation des femmes, l'existence des défis et perspectives.

1.1.2 2.4. Matériel utilisé

Pour mener notre enquête, nous avons fait recours aux questionnaires d'enquête soumis auprès des femmes membres des AVEC à majorité et quelques hommes plus particulièrement celles de groupement Buzi de la place pour récolter les données nécessaires relatives à notre recherche.

1.1.3 2. 5. Logiciel utilisé

Le logiciel auquel nous avons fait recours dans l'analyse et le traitement de données est le (SPSS 16.0).

2.6. Résultats d'enquête

L'approche AVEC est perçue en tort ou raison par la communauté un moyen de lutte contre la pauvreté.

Dans le milieu rural, ces structures sont essentiellement fréquentées et animées par les femmes. Elles sont souvent un cadre de consolidation et renforcement de solidarité par l'inclusion financière. La mobilisation des fonds est beaucoup locale mais il se persiste une ignorance d'autres rôles indispensables que peuvent jouer ces structures à base communautaires. Par exemple : l'autonomisation exacte des femmes, la promotion de l'entrepreneuriat rural, ...

2.6.1. Instrument de l'enquête : celui-ci a été organisé en questionnaire formulé en des variables indépendantes et dépendantes suivantes :

1	Variables indépendantes portant identification des enquêtés (e)	
2	Vaiables dépendantes portant présentationb et fonctionnement des AVEC	
3	Variables portant	
	Total	

NB : ces variables ont été élaborées sous forme des questions fermées, semi-fermées et ouvertes. Ces éléments sont coulés qualitativement et quantitativement dans les tableaux suivants :

Tableau N°1. Répartition des enquêtés (e)

Sexe des enquêtés	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Masculin	36	31,0	31,0
Valide Féminin	80	69,0	69,0
Total	116	100,0	100,0

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Au regard de ce tableau il est clair que sur 116 personnes enquêtés, 80 personnes membres des AVEC (soit 69%) sont des femmes, et 36 individus. (Soit 36%) sont des hommes. A première vue, les femmes sont en affiche suite aux préjugés qu'on a face à ces

structures. Les AVEC depuis leurs avènements surtout en milieux ruraux sont beaucoup fréquentées et gérées par les femmes. Elles paraissent comme des petites micros finances au portefeuille fort limité. Créer la richesse est difficile avec des structures aux finances précaires.

Tableau N°2. Répartition des enquêtés selon l'âge

Age de l'enquêté		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
De	18-25 ans	3	2,6	2,6
De	26-35 ans	33	28,4	28,4
Valide De	36-45 ans	49	42,2	42,2
De	46-55 ans	31	26,7	26,7
Total		116	100,0	100,0

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Il ressort de ce tableau que sur le total de 116 personnes enquêtés membres des AVEC, 49 (soit 42,2%) ont une tranche d'âge variant entre 36 et 45 ans, 28% ont celui variant entre 28-35ans, 26,7% entre 46 et 55, tandis que 3 personnes (soit 2,6%) ont l'âge variant entre 18 et 25 ans. Cette pyramide d'âge des membres des AVEC est un reflet d'un statut social encore jeune. Les femmes sont nombreuses et dans ces intervalles d'âges, elles sont déjà mariées. L'engouement d'accéder à l'argent est une manifestation des besoins auxquels on doit faire face dans les ménages.

Tableau N° 3 : Niveau d'étude

Niveau d'étude de l'enquêté		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
	Primaire non achevée	35	30,2	30,2
	Primaire achevée	34	29,3	29,3
Valide	Secondaire non achevée	47	40,5	40,5
Total		116	100,0	100,0

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Par rapport au résultat liés au niveau d'études de nos enquêtés, 47 personnes (soit 40,5%) ont un niveau secondaire non achevée, 35 personnes (soit 30,2%), tandis que 34 personnes (soit 29,3%), dans ce sens nous constatons que la majorité de nos enquêtés ont le

niveau d'étude qui les prédisposent à ne pas maîtriser la gestion méthodologique et rationnelle d'une AVEC. Il est constaté que l'un des piliers phares de l'autonomisation c'est bien l'accès à l'information et beaucoup la responsabilisation. Le niveau d'étude qu'affichent les enquêtés et plus particulièrement les femmes est au rang du sol. Celui-ci se corrèle avec la moyenne nationale qui est de 63% des femmes qui ne savent pas lire et écrire. (DSCR.P.2011). un niveau bas d'étude pour les membres des AVEC ne peut les amener à gérer avec rationalité et bien tenir les outils financiers.

Tableau n°4 : Etat civil de l'enquête

Etat civil de l'enquête	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Marie	75	64,7	64,7	64,7
Célibataire	31	26,7	26,7	91,4
Valide Veuf ou veuve	10	8,6	8,6	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Au vue de ces résultats nous constatons que sur 116 personnes enquêtés, 75 personnes (soit 64,7%) sont des mariés, tandis que 10 personnes (soit 8,6%) sont des veuf (Ve), sa prouve que la majorité de nos enquêtés étaient des mariées.

Tableau n°5 : Profession

Profession des enquêtés	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Agriculteur	57	49,1	49,1	49,1
Commerçant(e)	53	45,7	45,7	94,8
Valide Agent de l'administration publique	6	5,2	5,2	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Au regard de ce résultat nous constatons que sur 116 personnes enquêtés membres des AVEC 57 (soit 49,1%) sont des agriculteurs, tandis que 6 (soit 5,2%) sont des agents administratifs publique de l'Etat.

Il s'avère que la zone est aussi à vocation commerciale. 46,7% des enquêtés font le commerce. Il y a lieu de concilier ce commerce avec les activités des AVEC. Le crédit auquel on accède permet aux membres de s'adonner à des telles activités.

Tableau n°6 : Taille des ménages

Taille de ménage des enquêtés	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
1-3 personnes	20	17,2	17,2	17,2
4-6 personnes	20	17,2	17,2	34,5
Valide 7 personnes et plus	76	65,5	65,5	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Avec ce résultat sur 116 personnes enquêtés, 76 (soit 65,5%) ont un ménage ayant plus de 7 personnes, tandis que 20 (soit 17,2%) ont un ménage variant entre 1 à 3 personnes. Il y a donc quoi constater que les ménages ont une taille moyenne de 7 personnes pour une population de 137614 par rapport à une superficie de 35660km². Ce qui amène à une densité de 3,8 par habitat/km². Cette taille est donc supérieure à la taille moyenne nationale qui est de 5,8 à 6 personnes par ménage.

2.6.2. OPINIONS PORTANT SUR LA PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DES AVEC A BUZI

Tableau N° 7 : Combien des membres constitue-elle votre AVEC?

Nombre de membres des AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
15 personnes	7	6,0	6,0	6,0
20 personnes	62	53,4	53,4	59,5
Valide 25 personnes	47	40,5	40,5	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Au regard de ce tableau, nous constatons que sur 116 personnes enquêtés membres des AVEC, 62 personnes (soit 53,4%) confirment que leur AVEC compte 20 membres, 47 (soit 40,5%) appartiennent dans une AVEC de 25 membres, tandis que 7 (soit 6%) ont 15 membres en termes d'effectif. Globalement les AVEC à Buzi ont une moyenne variante entre 20 à 25 membres. Ce nombre répond aux exigences standards. Le fonctionnement et contrôle des avoirs est possible et facile à suivre.

Tableau N°8 : Combien des femmes?

Nombre des femmes dans l'AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
10 femmes	12	10,3	10,3	10,3
15 femmes	55	47,4	47,4	57,8
Valide 20 femmes	6	5,2	5,2	94,8
25 femmes	43	37,1	37,1	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Au regard de ce résultat sur 116 personnes enquêtés, 55 (soit 47,4%) disent avoir un nombre de 15 femmes dans leur AVEC tandis que 43 personnes (soit 37,1%) affirment avoir des AVEC à Buzi qui ne regorgent que les femmes uniquement, ce qui montre clairement qu'à travers l'avènement des AVEC dans le groupement de Buzi, les femmes ont déjà pris l'initiative de se regrouper dans le sens d'atteindre leur autonomisation socio-économique.

Tableau N°9 : effectif des hommes dans les AVEC

Nombre des hommes dans l'AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
20 hommes	0	0	0	0
15hommes	0	0	0	0
10 hommes	0	0	0	0
5 hommes	0	0	0	0
Valide	61	52,6	52,6	52,6
0 hommes	43	37,1	37,1	89,7
3 hommes	12	10,3	10,3	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Au regard de ce résultat sur 116 personnes enquêtés, 61 (soit 52,6%) disent que dans leur AVEC il y a 5 hommes tandis que 43 personnes enquêtés (soit 37,1%) disent avoir aucun homme dans leur AVEC. Avec ce résultat, nous constatons que dans les AVEC à Buzi il y a un nombre considérable des AVEC féminine qui se constituent déjà en poursuivant un but commun pour leur autonomisation que les hommes. La dynamique est plus dominée par les femmes que les hommes.

Tableau N° 10 : période de création des AVEC

Année de création des AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
2022	20	17,2	17,2
2021	39	33,6	33,6
2019	15	12,9	12,9
2018	6	5,2	5,2
Total	116	100,0	100,0

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

A travers ces résultats nous remarquons que sur 116 membres des AVEC enquêtés 39 (soit 33,6%) affirment que la majorité des AVEC ont été créés en 2021, tandis que 6 membres (soit 5,2%) disent qu'une minorité des AVEC a été créés en 2018. Ce qui justifie que la question des associations villageoises d'épargnes et de crédits date déjà dans le groupement de Buzi et que c'est une approche qui prend de l'ampleur dans le groupement de Buzi, parce qu'un moyen facile qui permet aux femmes d'accéder à des services socioéconomiques de base. Ces tendances montrent que l'avènement des AVEC dans cette entité est récent. Il accroît son potentiel et encrage dans la réalité sociale et économique des communautés au fur et à mesure qu'on évolue avec des retombées qui attirent plus d'un nombre. La vraisemblance est que les deux dernières années sont phares en adhésion. Une légère régression est observée en cette dernière car les temps que nous récoltions les données, n'étaient qu'en milieu de l'année. Il y a quoi penser que la courbe accroitra à la fin de l'année.

Tableau n°11: de l'initiative de la création des AVEC

Circonstance de création des AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Par la sensibilisation d'une ONG ou d'une association locale de développement	79	68,1	68,1
Par l'initiative d'un individu	33	28,4	28,4
Par la volonté des membres de la communauté	4	3,4	3,4
Total	116	100,0	100,0

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Considérant les circonstances dans lesquelles ont eu lieu la création des AVEC, 79 personnes -soit 68,1%) disent que l'avènement des AVEC étaient l'œuvre des ONG, 33 (soit

28,4%) disent que c'est de l'initiative d'un individu. Cela montre tout simplement que l'avènement des AVEC dans le groupement de Buzi a créé une émulation positive dans le chef des membres de la communauté et en particulier des femmes, parce qu'à partir des AVEC initié par les ONG, les membres se sont appropriés ; d'où l'on constaté qu'il y a créations de ces AVEC spontanées créés sous l'initiative des certaines personnes.

Les ONG œuvrant dans la résilience des femmes et autres ont eu des domaines d'intervention qui promeuvent les AVEC. C'est ce pourquoi il y a cette influence prépondérante des ONG à la création de ces structures.

Tableau N°12 : Des conditions pour devenir membre de l'AVEC

Conditions pour devenir membre d'une AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Etre membre d'un même village	116	100	100
Manifester la volonté d'appartenir a l'avec	116	100	100
Participer aux réunions de l'AVEC	116	116	116

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Au regard de ce tableau, les 116 personnes enquêtés (soit 100%) affirment toutes les 3 assertions. Ça se justifie car on ne peut être membre d'une organisation que si on l'es devenu par une volonté et non une exigence, si l'on vit dans ce même village avec les autres membres et la participation aux réunions de l'AVEC. Les principes même de l'AVEC exigent que les membres appartiennent dans un même village afin de faciliter leur régularité et participation aux activités de l'AVEC.

Tableau n°13 : Motivation des membres à s'organiser dans les AVEC

Motivation de création des AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Pour apprendre à épargner	116	100	100	100
Pour avoir accès aux crédits en cas des besoins	116	100	100	100
Pour solidariser avec les autres	116	100	100	100

Pour répondre aux différents besoins individuels et ceux du ménage	116	100	100	100
Pour aider les membres à renforcer leur pouvoir socio-économiques à l'avantage de leur autonomisation	116	100	100	100
Total				

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Au regard de ce résultat, sur 116 personnes enquêtés 116 (soit 100%) disent que la motivation qui les avaient poussée à l'initiative de s'organiser en AVEC est entre autres : (apprendre à épargner, avoir accès aux crédits en cas de besoins, solidariser avec les autres membres, répondre aux différents besoins personnel et ceux du ménage, pour aider les membres a renforcer leur pouvoir socio-économiques à l'avantages de leur autonomisation). Ceci montre que la motivation de s'organiser en AVEC est à plusieurs avantage dans le point ou ça patte le niveau socio-économique et faveur de rendre efficace l'autonomisation de la femme vu que celle-ci est la personne la plus intégrante dans les AVEC en groupement de Buzi.

Tableau N°14 : Votre AVEC est constitué des quelles catégories des membres?

Catégories des membres constituant l'AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Les femmes agricultrices	23	19,8	19,8	19,8
Toutes les catégories confondues	27	23,3	23,3	43,1
Des femmes et des hommes	66	56,9	56,9	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Suite à ce résultat, nous constatons que sur 116 personnes membres des AVEC enquêtées, 66 (soit 56,9%) disent que les AVEC ont comme catégorie des membres les femmes cultivatrices, tandis que une minorité de 23 personnes (soit 19,8%) disent que la catégorie des membres est mixtes soit les hommes en mélange des femmes. Avec cette combinaison nous constatons que les AVEC a Buzi sont constituer en majorité des femmes.

Tableau N°15 : Fréquence des réunions dans votre AVEC?

Fréquences réunions des AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Hebdomadaire	116	100	100	100
Valide Deux fois le mois	0	0	0	0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Il est très clair à travers ce résultat que sur 116 personnes membres des AVEC enquêtées à Buzi, toutes (soit 100%) affirment que les fréquences des réunions pour les membres de l'AVEC se fait d'une manière hebdomadaire.

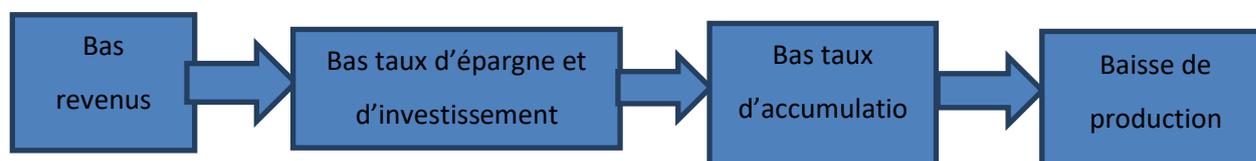
Tableau N°16 : Le coût des parts par exercice

L'achat de part dans l'AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
(0,5\$) à 2,5\$	78	67,2	67,2	67,2
Valide 2\$ à 5\$fc	38	32,8	32,8	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Commentaire : Il ressort de ce tableau sur 116 personnes enquêtées, 78 (soit 67,2%) affirment que l'achat de part dans leur AVEC varie entre (0,5\$) et (2,5\$), tandis que 38 personnes (soit 32,8%) disent que c'est entre 1\$ et 5\$. Il se constate donc que les AVEC donnent plus de chance à toute personne d'accéder à l'achat de part pour son indépendance financière et selon son avoir. Il faut sans dire avec GEART que c'est une théorie de l'involution. Des modiques sommes comme celles-là ne peuvent créer la richesse. Elles se limitent à la survie dans une distribution de la pauvreté.

Cette involution, le cercle vicieux de la pauvreté est au creux de cette pratique en ce sens que :



Ce cercle prédispose les membres des AVEC qui épargnent moins de 3\$ par exercice à une pauvreté absolue, encore que le revenu par habitant/jour est de plus de 3\$ selon la BM et PNUD. Si l'on doit diviser les moins de 3\$ par cycle d'épargne qui est de 3\$ par jour, il y a de conclure que l'on a une tendance presque nulle ; soit 0,00-1\$ et donc une pauvreté absolue.

Tableau N°17 : Motivation du montant

Le choix du montant	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
C'est suite revenu faible de nos membres	78	67,2	67,2	67,2
Valide C'est ce qui encourage les membres	38	32,8	32,8	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Pour 116 personnes enquêtées suite au choix de la fixation du montant pour les parts dans l'AVEC, 78 (67,2%) disent que ce montant était fixé suite au niveau de revenu faible de nos membres, et 38 personnes (soit 32,8%) affirment à leur tour que ce montant encourage les membres compte tenu de leur pouvoir économique. A ce sens les AVEC dans le groupement de Buzi encouragent l'accès à tous pour épargner selon son niveau de revenu pour répondre aux différents besoins et exigences sociales. Ce choix justifiant le revenu faible corrobore la théorie de l'involution ou la distribution de la pauvreté.

Tableau N°18 : Les conditions d'accéder au crédit dans le groupe AVEC

Conditions d'accéder au crédit dans l'AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Être un membre actif du groupe	14	12,1	12,1	12,1
Valide Toutes ces 4 propositions sont vraies	102	87,9	87,9	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Pour 116 personnes membres des AVEC enquêtées 102 (soit 87,9%) disent que les conditions pour accéder au crédit les 4 propositions sont vraies dont il faut : être un membre actif du groupe, ne pas demander un montant dépassant 3 fois ses contributions, n'avoir pas un crédit en souffrance/ un crédit non remboursé, être en ordre avec la caisse de solidarité. Pour accéder au crédit dans une AVEC, exige qu'on soit membre actif, sérieux et permanent.

Tableau N°20 : Le taux d'intérêt pour un crédit

Taux d'intérêt	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
5%	116	100,0	100,0	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Aux vues de ce résultat 116 personnes enquêtées (soit 100%) disent que le taux d'intérêt est de 5% pour le remboursement. Ici nous constatons que le taux d'intérêt ne pèse pas trop sur les membres d'une AVEC vu que celle-ci est venue non pour rendre difficile le vécu quotidien des membres mais plutôt pour leur permettre à s'épanouir socialement et financièrement en vue d'accroître un certain niveau considérable de leur autonomisation.

Tableau N°20 : Quel est l'échéance du remboursement d'un crédit pris dans votre AVEC?

Echéance de remboursement	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
4 semaines	116	100,0	100,0	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Il ressort de ce tableau que sur 116 personnes enquêtées 116 (soit 100%) disent que l'échéance de remboursement est de 4 semaines. Dans ce cas nous constatons que les AVEC a Buzi laissent plus de temps à ces membres pour le remboursement vu que ces derniers n'ont pas des occupations assez rentables pour leur permettre de répondre aux différents charges ménagère et celle de l'AVEC. D'où avec l'échéance de 4 semaines les membres peuvent commodément restituer l'argent prêté à l'association pour faciliter son bon fonctionnement.

Tableau N°21 : Le cycle de l'AVEC est de combien de mois ?

Cycle de remboursement	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
6 mois	116	100,0	100,0	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Par rapport à cette question parlant du cycle, sur 116 personnes 116 (soit 100%) affirment que le cycle d'une AVEC est de 6 mois à Buzi, soit un semestre pour passer au partage des fonds et redémarrer une nouvelle phase. En faisant l'analyse il se démarque que le choix de ce cycle ne pas un choix du hasard mais plus les membres après 6 mois d'épargne ils peuvent déjà toucher à une somme considérable qui devront les faciliter à investir et à répondre aux charges socio - économiques.

Tableau N°22 : Les raisons pour le choix de ce cycle

Raison pour le choix du cycle	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Faciliter au membre d'accéder au plus vite possible à ses épargnes	116	100,0	100,0	100,0
Valide La sécurisation des fonds des membres	116	100,0	100,0	100,0
Redynamisation du groupe	116	100,0	100,0	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Pour la question du choix du cycle sur 116 personnes enquêtées, 116 (soit 100%) affirment que le choix du cycle est lié à plusieurs causes dont : (la redynamisation du groupe, la sécurisation des fonds des membres, faciliter aux membres d'accéder au plus vite possible à leur épargnes). Toutes ces propositions paraissent logiques et fondées dans le sens ou après le partage des fonds et autres, l'on doit corriger les erreurs pour commencer une nouvelle phase avec un nouveau départ en passant en revue des choses à corriger et/ou à améliorer dans le but de répondre efficacement aux besoins des membres et à l'objectif de l'association qui est en premier de relever le niveau socio-économique des membres partisans.

Tableau N°23 : Les Avantages financiers tirés des AVEC

L'avantage financier tiré des AVEC	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
L'AVEC m'a aidé à développer la culture de l'épargne	116	100	100	100
L'aide à accéder au crédit facilement	116	100	100	100
Valide Aider à augmenter les épargnes grâce aux intérêts mobilisés au cours du cycle	116	100	100	100
Améliorer les revenus financiers	116	100	100	100
Total				

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Les 116 personnes enquêtées, 116 (soit 100%) ont confirmé ces 4 affirmations à 100%. C'est-à-dire que pour les membres, les AVEC leurs offrent la possibilité d'épargner, d'accéder aux crédits facilement, de fructifier leurs avoirs à partir des intérêts mobilisés au cours du cycle et d'améliorer leur revenu financier. Cela apparait une réalité du fait qu'à travers ces initiatives les femmes faisant parties des AVEC à Buzi ont changé leur vie d'avant dans le cadre socio-économique et la grande majorité ne mène plus une vie misérable comme avant d'être membre d'une AVEC. La question de l'épargne est une récitation pour toute femme d'une AVEC à Buzi, cette accès facile à un crédit bien que ce puisse être minime permettent aux femmes membres des AVEC a répondre sans complaisance aux différents charges ménager et habituel.

Tableau N°24 : Les avantages liés à l'amélioration de conditions socio-économiques de l'AVEC aux membres ?

Amélioration des conditions socio-économiques	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
L'achat d'une parcelle, maison, champ	6	5,2	5,2	5,2
Répondre aux besoins du vécu quotidien des ménages	52	44,8	44,8	50,0
Intervenir en cas de besoin dans la communauté	25	21,6	21,6	71,6
Un apprentissage mutuel des membres au sein du groupe	33	28,4	28,4	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Il ressort de ce tableau que pour 116 personnes membres des AVEC enquêtées 52 (soit 44,8%) disent que les avantages socio-économiques des AVEC est de répondre aux besoins familiaux, 6 personnes (soit 5,2%) donnent comme avantage l'achat d'une parcelle, maison, champ. Premièrement nous constatons que les AVEC aide à répondre aux différents besoins familiaux avant de faire autres choses. Et cela fait que même la femme trouve une certaine considération au sein de son ménage du fait qu'elle contribue aussi aux charges de la maison et qu'elle ne peut plus attendre seulement l'arrivée de son conjoint pour résoudre tel ou tel autre problème.

Tableau N°25 : Les AVEC comme moyen efficace pour conduire la femme a son autonomisation

Autonomisation de la femme	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Oui	44	37,9	37,9	37,9
Valide Non	72	62,1	62,1	100,0
Total	116	100,0	100,0	

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

A travers ce résultat pour 116 personnes enquêtées 72 (soit 62,1%), disent que les AVEC en elles seules ne peuvent pas conduire la femme à son autonomisation, tandis que 44 (soit 37,9%) affirment. A cette question, il est vrai que seule l'AVEC ne peut pas conduire la femme à son autonomisation mais fait partie des éléments pouvant la conduire à cette autonomisation vu que cette dernière répond a un pilier parmi les 4 piliers de l'autonomisation de la femme.

Les AVEC en elles-mêmes ne suffisent pas pour rendre les femmes de Buzi autonomes. Elles nécessitent d'être complétées par d'autres approches pour permettre à celles-ci d'acquérir plus des compétences et de pouvoir en matière de gestion, de contrôle et de prise de décision mais aussi l'accès à des informations utiles qui peuvent les aider à saisir davantage d'autres possibilités pour leur autonomisation socioéconomique.

2.6.3. OPINIONS PORTANT SUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES PAR LES AVEC, DEFIS ET PERSPECTIVES

Les défis liés au fonctionnement	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
La faible organisation des réunions	116	100,0	100,0
Le taux de participation des membres aux réunions inférieur	116	100,0	100,0
Mandat du comite de gestion de l'AVEC non observé	116	100,0	100,0
L'achat des parts et Cotisations des membres non respectés	116	100,0	100,0
Retard dans le remboursement des prêts	116	100,0	100,0
Total	116	100,0	100,0

Source : Nos enquêtes sur le terrain du 20 juin au 12 juillet 2022

Au regard de ce résultat lié au défis dans le fonctionnement des AVEC à Buzi , sur 116 personnes membres des AVEC enquêtées 116 (soit 100%) disent que les défis sont multiples entre autres la faible organisation des réunions, le taux de participation aux membres aux réunions inférieure, le mandant du comite de gestion de l' avec non observe, l'achat des parts et des cotisations des membres non respectes, le retard dans le remboursement des prêts. Constituent un défi majeur pour l'avancement des AVEC, car il y a blocage du circuit routinier, contracter un crédit par un membre de l'organisation sans le moyen de rembourser constitue un frein pour les autres membres vu le moyen insuffisant des membres et ainsi bloc le bon avancement de l'organisation,....

3. ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS

Il est constaté que l'un des piliers phares de l'autonomisation c'est bien l'accès à l'information et beaucoup la responsabilisation. Le niveau d'étude qu'affichent les enquêtés et plus particulièrement les femmes est au rang du sol. Celui-ci se corrèle avec la moyenne nationale qui est de 63% des femmes qui ne savent pas lire et écrire. (DSCR.P.2011). un niveau bas d'étude pour les membres des AVEC ne peut les amener à gérer avec rationalité et bien tenir les outils financiers. Par ce constant il est fort possible que ces dernières puissent avoir un appui plus sur la formation en alphabétisme pour le lire et l'écriture dans le sens d'avoir accès à une information et d'avoir une petite capacité de gestion en vue d'une responsabilisation bien définie. Ces résultats s'accouplent avec Jacques LUFUTA MUSENGA, 2004 qui a montré que la déscolarisation de la femme ne peut lui empêcher l'autonomisation économique. Pour le cas du groupement Buzi nous ne sommes pas à l'encontre du petit pouvoir économique qu'a déjà la femme membre d'une AVEC à travers les petits épargnes et les prêts que celle-ci tire des AVEC mais sans pour autant oublier que notre but est le niveau socio-économique de la femme pour son autonomisation complète.

Au regard du tableau 12 qui indique la taille de ménage de nos enquêtés, sur 116 personnes enquêtés, 76 (soit 65,5%) ont un ménage ayant plus de 7 personnes, tandis que 20 (soit 17,2%) ont un ménage variant entre 1 à 3 personnes. Il y a donc quoi constater que les ménages ont un une taille moyenne de 7 personnes pour une population de 137 614 par rapport à une superficie de 35660km². Ce qui amène à une densité de 3,8 par habitat/km². Cette taille est donc supérieure à la taille moyenne nationale qui est de 5,8 à 6 personnes par ménage. Au regard de ce résultat nous constatons que d'une manière socio-économique par rapport à la taille de ménage, il y a toujours un grand problème de pauvreté vue les besoins et charges ménagers par rapport au pouvoir économique des ménages.

Les résultats du tableau n°12, sur l'adhésion ont prouvé que sur 116 personnes enquêtés 116 (soit 100%) disent que la motivation qui les avaient poussée à l'initiative de s'organiser en AVEC est entre autres : (apprendre à épargner, avoir accès aux crédits en cas de besoins,

solidariser avec les autres membres, répondre aux différents besoins personnel et ceux du ménage, pour aider les membres à renforcer leur pouvoir socio-économiques à l'avantages de leur autonomisation). Ceci montre que la motivation de s'organiser en AVEC est à plusieurs avantage dans le point où ça patte le niveau socio-économique et faveur de rendre efficace l'autonomisation de la femme vu que celle-ci est la personne la plus intégrante dans les AVEC en groupement de Buzi. A ce titre il a était constater que malgré que les femmes sont plus nombreuses dans les AVEC à Buzi, le motif de leur adhésions est entre autre le changement de leur pouvoir économique bien que celui-ci est loin d'être atteint à un pourcentage souhaiter car les femmes ont un pouvoir économique très faible qui se justifie de leur épargne bas avec un investissement bas et condamner par une rentabilité basse dans le sens où celle-ci épargne régulièrement mais a compté goutte vu son niveau de pauvreté aigu.

Les résultats du tableau n°25 parlant de l'AVEC comme moyen efficace pour conduire la femme a son autonomisation, pour 116 personnes enquêtées 72 (soit 62,1%), disent que les AVEC en elles seules ne peuvent pas conduire la femme à son autonomisation. Ces résultats rencontre celui de PHILIPPE LEVEQUE et JEAN LUC FRANÇOIS ; (2009) ces deux auteurs disent que lorsque les femmes effectuent 66% du travail mondial et produisent 50% de la nourriture mondial, elles ne perçoivent que 10% des revenus. Elles représentent 70% du 1,3 milliards des personnes qui vivent avec moins d'1\$ par jour. Souvent privées d'accès au patrimoine, au capital et à toute forme d'assurance sociale, elles font face à une vulnérabilité économique chronique. Dans ce contexte, l'autonomisation économique des femmes apparait comme enjeux crucial de développement. A ce sens pour que la femme de Buzi puisse atteindre son niveau d'autonomisation il y a encore plus de processus bien que le niveau socio-économique est en train d'être renforcer par l'avènement des AVEC dans ce coin du territoire de Kalehe.

Au regard du tableau, parlant de ce qui peut être fait pour que les AVEC contribuent effectivement à l'autonomisation socio-économiques des femmes, nous constatons que toutes les propositions de réponse sont validées à 100% par les enquêtés. A ce titre il est claire que le fait de donner les crédits aux femmes membres des AVEC, de les initier à l'épargne contribuent mais ne suffit pas pour que l'on puisse dire que la femme du groupement Buzi a atteint un niveau d'autonomisation socio-économiques car il existe de défis à relever. Dans le groupement Buzi la femme n'a pas atteint un niveau d'autonomisation car les résultats présentes ci-haut témoignent suffisance le niveau très faible de la femme par rapport à son autonomisation car pour les 4 piliers à Buzi de l'autonomisation de la femme seul le niveau économique est touché et celui lié à l'information et la responsabilisation est toujours très bas et presque inexistant.

CONCLUSION GENERALE

En guise de notre étude portant sur « l'approche association villageoise d'épargne et de crédit et l'autonomisation socioéconomique des femmes en milieu rural. Cas de groupement de Buzi, en chefferie de Bukavu » : cas du groupement de Buzi en territoire de Kalehe était notre sujet de recherche sur lequel nous avons voulu apporter une pierre à l'édifice.

Les AVEC œuvrent dans le groupement de Buzi dans le cadre de booster les femmes à développer et à quitter leur niveau de vulnérabilités aigues en leur donnant espoir à partir des petites épargnes pouvant leur permettre de répondre à leur différente charge personnel et besoin du ménage. A cela s'ajoute le niveau de son autonomisation car elle est toujours dominé, marginaliser et plus écarter dans les grandes décisions soit de son foyer et/ou encore de sa communauté. Cette réalité continue à rendre la femme dépendante et vulnérable dans cette région du territoire de Kalehe et frein son épanouissement et son développement. Dans ce paradigme touchant à la pauvreté féminin en milieu rural, groupement de Buzi, nous nous sommes posé les questions suivantes pour une solution idoine :

- Quel rapport établir entre les AVEC et l'autonomisation socioéconomique des femmes du groupement de Buzi?
- Quelles perspectives réaliste vue à l'autonomisation des femmes de Buzi au travers AVEC porteuses?

Par rapport à ces questions, les hypothèses de ce travail se sont présentées de la manière suivante :

Les AVEC mises en place dans le groupement de Buzi permettraient aux femmes de renforcer leur autonomisation socioéconomique à travers une mobilisation des fonds qui leur permette d'accéder aux crédits pour le développement des AGR et de se constituer des petites épargnes. Pour la vérification de nos hypothèses nous avons recouru à la méthode struro-fonctionnelle soutenue par les techniques, d'enquête, interview, observation,...

La présente méthode et techniques ont conduit à l'aboutissement de notre travail de recherche ayant parlé sur les AVEC et l'autonomisation de la femme en milieu rural.

Les résultats disent que les AVEC en elles seules ne peuvent pas conduire la femme à son autonomisation, il est vrai que seule l'AVEC ne peut pas conduire la femme à son autonomisation mais fait partie des éléments pouvant la conduire à cette autonomisation vu que cette dernière répond à un pilier parmi les 4 piliers de l'autonomisation de la femme. Les AVEC en elles-mêmes ne suffisent pas pour rendre les femmes de Buzi autonomes. Elles nécessitent d'être complétées par d'autres approches pour permettre à celles-ci d'acquérir plus des compétences et de pouvoir en matière de gestion, de contrôle et de prise de décision mais aussi l'accès à des informations utiles qui peuvent les aider à saisir davantage d'autres possibilités pour leur autonomisation socioéconomique.

Bien que l'approche d'élévation du niveau socio-économique des femmes en milieu rural et la sensibilité à l'autonomisation de la femme soit une approche d'actualité dans les organisations de nations unies, humanitaires, nous n'avons terminé cette thématique. Nous

laissons libre cours aux autres chercheurs à approfondir ce sujet et bien comprendre l'approche AVEC et le niveau socio-économique des femmes en milieu rural et surtout par rapport à son autonomisation.

Bibliographie

A. OUVRAGES ET ARTICLES

- 1) Alfred HAMADZIRIPI, 2008, « les AVEC au Niger »,
- 2) Deen AKANGBE, 2002, « conception d'un outil pour ce diagnostic du risque dans les établissements de micro finance »,
- 3) Morgan FAISANT DE CHAMPAGNE, 2017, « les AVEC une approche adaptée aux ménages »,
- 4) Moyle MIREILLE Elodie, 2020, « gestion de relation client dans les établissements de microfinance »,
- 5) Nations Unies, 2018, « En RDC l'autonomisation des femmes rural est un combat de tous les jours »,
- 6) ONU FEMMES, 2016, « autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable »,
- 7) Rescue, 2012, « Guide de l'animateur, les AVEC »,
- 8) Sambare HAROUNA, 2014, « analyse de la performance sociale de la mutualité femmes et développement »,

B. AUTEURS

- 1) Abdelkhalek, T., F. Arestoff, N. El mekkaoui de freitas et S. Mage-Bertomeu. 2012. "Les déterminants de l'épargne des ménages au Maroc."
- 2) Adam, D. W. 1985. "L'épargne financière rurale a-t-elle un rôle à jouer dans le développement ? 3) Bernier, B. et Y. Simon. 2001. "Initiation à la macroéconomie".
- 4) Beuret, S. et J.-E. Beuret. 1992. "La problématique de l'épargne dans l'économie paysanne en Bolivie",
- 5) Christine.P.OSSIN, 2019, « analyse de l'épargne rurale en côte d'Ivoire »,
- 6) Guérin, I. 2018. "Pourquoi les pauvres n'épargnent-ils pas?",
- 7) Gueymard, Y. 1984. "L'épargne rurale dans les pays africains"
- 8) Kessler, D. et P. Ullmo. 1985. "L'épargne pour le développement"
- 9) Keynes, J. M. 1971. "Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie"
- 10) ODD. 2016. "Rapport sur les Objectifs de Développement durable"

- 11) Oupoh, O. E. 2003. "Déterminants et mobilisation de l'épargne rurale en Côte-d'Ivoire", 12) Rutherford, S. 2002. "Comment les pauvres gèrent leur argent?"
- 13) Tchouassi, G. 2000. "Les comportements d'épargne des femmes au Cameroun: une analyse à partir de leurs récits de vie",

C. DICTIONNAIRES

- 1) Dictionnaire grand la rousse, 2015
- 2) dictionnaire grand Robert, 2015
- 3) Petit la rousse illustré, 2011

D. WEBOGRAPHIE

1. www.dicocitations.com
2. www.wikipedia.com
3. www.google.com
4. www.l'harmathan.com